



Tenue réglementaire

En raison de l'objectif professionnel de la formation, une tenue de ville conforme au règlement intérieur, est exigée des élèves pendant toute la durée de leurs études.

Lycée Jeanne et Paul Augier
163 Bd René Cassin - 06200 NICE

Tel : 04 93 72 77 77 - Mail : 0060034e@ac-nice.fr



CERTIFICAT DE SPECIALISATION

DESSERTS DE RESTAURANT





Statut : Les élèves inscrits dans cette formation relèvent du statut lycéen et non pas du statut d'étudiant. A ce titre, ils ne peuvent pas bénéficier des différents services du CROUS (bourse, logement). Les élèves atteignant 20 ans dans l'année scolaire doivent prendre une sécurité sociale volontaire auprès de la caisse la plus proche du domicile.

ORGANISATION DE LA FORMATION :

La formation se déroule sur une année scolaire. La formation est partagée entre les cours, TP au lycée et 10 semaines de stage en entreprise.

HORAIRES ET PROGRAMMES :

- TP Cuisine de dessert 16 h
- Technologie culinaire 2 h
- Gestion appliquée 1 h
- Sciences appliquées 1 h
- Arts appliqués 2 h

NB :

Achat du trousseau professionnel (environ 200 €) et de la tenue règlementaire (environ 250 €) pour les nouveaux élèves.

Calendrier :

- Résultat de la commission d'admission : fin juin
- Inscription administrative après admission : début juillet

CERTIFICAT DE SPECIALISATION « CUISINIER EN DESSERTS DE RESTAURANT »

OBJECTIF DE LA FORMATION :

Préparer les élèves à la pâtisserie de restaurant qui diffère sensiblement de la pâtisserie traditionnelle. En effet, le cuisinier travaille au sein d'une brigade dans un restaurant et non dans un commerce de pâtisserie.

DIPLÔME(S) EXIGÉ(S) :

CAP ou BEP Cuisine
ou Bac Professionnel (du domaine de l'hôtellerie restauration)
ou Bac technologique STHR
ou BTS MHR

L'année de spécialisation permet d'obtenir un diplôme de niveau III.

ADMISSION : de 12 à 14 élèves

Le recrutement se fait sur dossier, à retirer au secrétariat du lycée.

Régime des élèves : Externe ou ½ pensionnaire.

L'internat du lycée est réservé aux élèves de pré-baccalauréat.

Les élèves de mention complémentaire n'y ont pas accès.

